

## **Rapport d'activités du CENAC de septembre 2020 à juillet 2021**

Le comité s'est réuni 20 fois depuis l'AG du 16 septembre 2020 sous la co-présidence de Michel Monod et Eric Voruz. Michel assure l'ordre du jour et la facilitation, Eric prend le PV de la réunion. En cas d'absence de l'un ou l'autre Luc Recordon assure le remplacement. Luc assure les contacts locaux avec le canton de Vaud, la ville de Lausanne et avec les mouvements contestataires. Marie Schaffer nous a rejoints mais a été retenue par des ennuis de santé de sa fille qui l'ont obligée à garder sa petite fille. Jérémie assure la gestion de l'informatique, laquelle a transité vers Infomaniak grâce aux bons soins de Monsieur Alarcon. Jérémie a revu l'entier du site CENAC ainsi que l'accès au catalogue de la bibliothèque. Il bénéficie de CHF 400.00 par mois sur facture. Il a mis en place le forum du CENAC auquel déjà 12 membres ont accès. La comptabilité est tenue par Catherine qui reçoit un dédommagement de CHF 1300.00 par mois pour la mise en ordre des comptes, les paiements des factures, des salaires ainsi que la gestion du fichier. Claudia a été engagée avec un salaire de CHF 1300.00 pour assurer le suivi administratif des formations. Philippe Beck a transmis le fichier à Catherine mais reste présent par son soutien, en particulier, pour le forum du CENAC.

Subventions : Le CENAC est affilié à la Société Vaudoise d'Utilité Publique et reçoit CHF 1600.00 par année. La Fondation pour le Progrès de l'Homme a renouvelé sa subvention en l'augmentant à EUR 25'000.00 sur 3 ans pour couvrir les frais d'un secrétariat à temps partiel.

Le groupe bibliothèque n'a pas pu se réunir pendant le Covid et Marie Schaffer a l'intention de le reconstituer avec de nouvelles bonnes volontés. Catherine pourrait assurer le prêt un jour par semaine.

Le groupe écriture a connu de difficultés internes. Il a été appuyé par la création du Forum « communication » ouvert à ceux qui adhèrent aux principes de non-violence et qui sont prêts à écrire des articles sous la supervision du Comité du CENAC ( écrivez !) Le forum a déjà produit plusieurs articles sur des thèmes d'actualité. CENAC soutient aussi le podcast « La force de la non-violence » de Célia Grincourt.

Le groupe formation a été peu sollicité pendant le Covid pour des raisons évidentes de précaution sanitaire. Michel et Eric sont allés présenter CENAC à Alternativalais et donné une formation à la gestion des conflits, le 29 mai à Sion. Le mouvement Extinction Rébellion a fait appel au CENAC pour une formation à la communication non-violente qui s'est tenue le dimanche 11 juillet, en prélude à une semaine de formation sur des thèmes en rapport avec leur action de défense du climat. Le Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Addictions a sollicité une formation pour les

employés à la réception qui a été reportée à l'automne 2021. L'exposition « Ne pas rester les bras croisés » a été empruntée le 27 janvier.

Le groupe formé autour de Luc Recordon pour présenter au Chancelier de l'Etat de Vaud un projet destiné aux Secrétaires Généraux des départements cantonaux en vue de la définition d'une politique cantonale de la non-violence, a élaboré un dossier qui sera envoyé en avant-première d'une réunion qui se tiendra le 6 septembre 2021.

Cycles de conférences : Dans la ligne de notre action constante pour assurer au mieux une évacuation non-violente de la ZAD du Mormont, un colloque s'est tenu le 19 mars sur le thème de la désobéissance civile, en format restreint, par télé-séminaire qui a réuni des représentants de la ZAD du Mormont, Notre Dame des Landes, l'association Les Orchidées du Mormont (dont Jacques Dubochet) et des Grands Parents pour le climat (dont sa co-présidente Laurence Martin). Un débat public s'est ensuite tenu le 17 mai, au Théâtre de Vidy, sur la nécessité d'intervenir de façon non violente pour la protection du climat, à l'occasion du vernissage du livre de Dominique Bourg, Clémence Demay et Brian Favre *Désobéir pour la Terre*. Luc Recordon a participé à la seconde table ronde sur la radicalisation.

Interventions ; CENAC a apporté son appui à l'Association pour le Service Civil contre les modifications demandées par le Conseil Fédéral qui ont été heureusement enterrées par le Parlement et pour son extension aux femmes qui est toujours pendante. CENAC s'est prononcé aussi contre l'initiative de modification de la loi sur le matériel de guerre et contre le service citoyen obligatoire. Il s'est affirmé publiquement pour la loi CO2 et contre la loi arbitraire sur les mesures policières qui passait en votation le 13 juin.